RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du vendredi 17 février 2012

Conseillers communautaires en exercice: 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.5, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 10.1, 10.2, 10.3, 10.4, Motion, 4.1. (Le rapport 3.4 a été retiré de l'ordre du jour).

La séance est ouverte à 19h45 et levée à 22h45.

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Eric ALAUZET (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (à partir du rapport I.I.I), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (à partir du rapport I.I.I), M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAURE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport I.I.I), Mme Martine JEANNIN, M. Louis Control I.I.I. M. M. Chitaratha LIME (insqu'au rapport I.I.I.), Mme Martine JEANNIN, M. Louis Control I.I.I. M. M. Chitaratha LIME (insqu'au rapport I.I.I.), M. M. Michael LONAT. M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Christophe LIME (à partir du rapport 1.1.1), M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (jusqu'au rapport I.I.I), M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport I.I.I), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport I.I.I), Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Busy: M. Philippe SIMONIN Chaleze: M. Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par M. Francis MISSEMER), M. Raymond REYLE (représenté par Mme Jocelyne IWASINTA) Champagney: M. Claude VOIDEY Châtillon-le-Duc: M. Philippe GUILLAUME Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Deluz: Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin: M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte: M. Jean PIQUARD La Vèze: M. Jacques CURTY Mamirolle: M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT Marchaux: M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT Montfaucon: M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.1.1) Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray: M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS Osselle : M. Jacques MENIGOZ (représenté par Mme Danielle GIRARDOT) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugey Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du rapport I.I.) Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise: M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH Torpes: M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier: M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit: Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés: M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1).

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX Arguel: M. André AVIS Besançon: Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT Beure: M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières: M. Bertrand ASTRIC, M. Roland DEMESMAY Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Champoux: M. Thierry CHATOT Champvans-les-Moulins: M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Chemaudin: M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête: M. Gérard GALLIOT, M. Jean-Pierre PROST Franois: Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Grandfontaine: M. Laurent SANSEIGNE Larnod: Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Miserey-Salines: M. Denis JOLY Montferrand-le-Château: M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Novillars: M. Philippe BELUCHE Pelousey: M. Claude OYTANA Pirey: M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay: M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Jean-Pierre ISSARTEL Routelle: M. Claude SIMONIN Serre-les-Sapins: M. Christian BOILLEY Thoraise: M. Jean-Michel MAY Vorges-les-Pins: M. Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : D. PARIS

Procurations de vote:

Mandants: H. AKODAD, T. BENETEAU, YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, L. HAKKAR (à partir du rapport 1.1.2), V. HINCELIN, S. JOLY (à partir du rapport 1.1.1), JS. LEUBA (à partir du rapport 1.1.2), C. MICHEL, M. OMOURI (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport 0.1), MN. SCHOELLER, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, C. BOTTERON, JM. ROTH, F. GILLET, C. PREIONI, S. MONLLOR, M. COTTINY, P. BELUCHE, C. OYTANA, JM. BOUSSET, JM. MAY.

Mandataires: F. MONNEUR, E. DUMONT, JP. GOVIGNAUX, N. WEINMAN, J. PANIER, S. WANLIN, JC. ROY (à partir du rapport 1.1.2), B. CYPRIANI, C. LIME (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL (à partir du rapport 1.1.2), N. BODIN, P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), M. LOYAT, J. MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), JL FOUSSERET, C. DEVESA, F. LOPEZ, P. GUILLAUME, C. VOIDEY, JY. PRALON, D. PARIS, JM. CAYUELA, G. BAULIEU, B. BOURDAIS, C. BARTHELEY, JM. FAIVRE, R. DEMESMAY.

Délibération n°2012/001638

Rapport n°2.2 - Tramway - Autorisation de signature du marché d'acquisition de fournitures en courants faibles (CFAI)

Tramway - Autorisation de signature du marché d'acquisition de fournitures en courants faibles (CFAI)

Rapporteur: Jean-Claude ROY, Vice-Président

Commission: Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire

BP 2012 et au PPIF 2012-2016 AP/CP Réalisation de la 1ère ligne de tramway (Budget annexe Transports) Montant de l'AP-AE : 228 M€, Valeur juin 2008. Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 %.

Montant de l'opération : (estimation)

• sur année 2012 : 541 130,50 € HT

sur la période : 541 130,50 € HT

Sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016

<u>Résumé</u>:

Dans le cadre du projet de réalisation de la l'ere ligne de tramway, une procedure de consultation, par voie de marché à bons de commande, a été lancée, selon les articles 160-161 et 169 du Code des Marchés Publics, afin d'acquérir des équipements informatiques, électriques et électroniques pour les systèmes en courants faibles.

Après étude des offres, la CAO, réunie le 2 février 2012 a attribué le présent marché aux sociétés présentant les offres économiquement les plus avantageuses, lot par lot.

Une consultation a été lancée, selon les articles 160-161 et 169 du Code des Marchés Publics, afin d'acquérir des équipements informatiques, électriques et électroniques pour les systèmes en courants faibles.

La procédure d'appel d'offres a été choisie pour attribuer ces différents lots.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum.

Les bons de commande seront notifiés par l'entité adjudicatrice au fur et à mesure des besoins.

Le marché ne comporte pas d'option ni de tranche. Il n'ouvre pas à variante.

Il est composé de 7 lots :

- Lot I : Matériel informatique industriel montant maximum : 345 000 € HT
- Lot 2 : Matériel informatique standard et caméras IP montant maximum : 300 000 € HT
- Lot 3 : Afficheur LCD monochrome montant maximum : 136 000 € HT
- Lot 4 : Fournitures électroniques diverses montant maximum : 200 000 € HT
- Lot 5 : Fournitures électriques diverses montant maximum : 110 000 € HT
- Lot 6 : Radio UHF courte portée montant maximum : 60 000 € HT
- Lot 7 : Système de localisation RFID montant maximum : 125 000 € HT

Un avis d'appel à candidatures a été publié le 15 novembre 2011 au BOAMP et au JOUE. Les dossiers de consultation étaient téléchargeables sur la plateforme de dématérialisation des marchés de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Les offres devaient être remises au plus tard le 30 décembre 2011, date reportée au 2 janvier 2012.

Sur la base de l'analyse comparative détaillée des offres, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du jeudi 2 février 2012, a attribué les lots du marché à :

- lot n°I Matériel Informatique industriel, à la société SPHYNX pour 239 458 € HT,
- lot n°2 Matériel informatique standard et caméras IP à la société BECHTLE pour 193 959,50 € HT,
- lot n°3 Afficheur LCD monochrome à la société AEG pour 119 680 € HT,
- lot n°6 Radio UHF courte portée à la société COMATIS pour 42 033 € HT.

Les lots 4, 5 et 7 sont déclarés sans suite et feront l'objet d'une nouvelle consultation ultérieure.

A la majorité, 5 Contre, 1 Abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché d'acquisition de fournitures en courant faible (CFAI) pour les 4 lots attribués :
 - avec la société SPHYNX, au titre du lot n°l, pour un montant de 239 458 € HT,
 - avec la société BECHTLE, au titre du lot n°2, pour un montant de 193 959,50 € HT,
 - avec la société AEG, au titre du lot n°3, pour un montant de 119 680 € HT,
 - avec la société COMATIS, au titre du lot n°6, pour un montant de 42 033 € HT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision dans le cadre de la réalisation de la lère ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour: 101 Contre: 5 Abstention: 1

Présecture de la Région Franche-Comté

Présecture de Doubs

Préfecture du Deabs Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 2 4 FEV. 2012

The material wife with a particular material and the same